

qui, pour emprunter le style de Colbert, “ est comme le principe et un préalable absolument nécessaire pour bien administrer les affaires et assurer le gouvernement dont la solidité dépend autant de la manutention des lois et des ordonnances, que de la force des armes.”

Sous la première et la seconde race, il se tenait chaque année une grande assemblée nationale, où se débattaient toutes les affaires qui intéressaient le royaume. Ces réunions, qui se tenaient le 1er mars, sous les Mérovingiens, d'où leur vint le nom de Champ-de-Mars, et au 1er Mai, sous les Carolingiens, ce qui les fit appeler Champ-de-Mai, étaient à la fois politiques, militaires et judiciaires. On y votait les lois, on y décidait les campagnes à entreprendre et on y rendait la justice ; c'était la *Cour du Roi*. Le souverain y siégeait en personne, trouvant qu'il n'avait pas de devoir plus digne et plus noble à remplir, et on le voit, pendant les premiers siècles, toujours accessible aux plaideurs qui réclamaient son intervention. A l'entrée et aux abords des demeures royales se tenaient constamment des délégués, chargés d'entendre les plaintes des sujets et de leur rendre justice, ou dans les cas graves d'en référer au souverain. C'était ce que l'on appelait les *plaids* de la porte.

“ Joinville, dans la vie de St. Louis, dit que ce prince avait coutume de le charger, avec les sieurs de Nesles et de Soissons, d'aller ouïr les *plaids* de la porte, qu'ensuite il les envoyait quérir et leur demandait s'il y en avait aucuns qu'on ne pût dépêcher sans lui, et que plusieurs fois, selon leur rapport, il faisait venir les plaidoyeurs, et les contentait en les mettant en raison et droiture.”

Les traces profondes laissées par cette organisation primitive de la justice, chez les deux peuples dont les institutions, bien qu'essentiellement différentes maintenant, remontent cependant dans bien des cas à la même source, le peuple anglais et le peuple français, sont encore faciles à observer aujourd'hui. Aussi est-ce une des choses qui m'ont le plus frappé, en Angleterre, que de voir encore maintenant, la plupart des tribunaux logés à l'entrée et comme aux abords de ce palais de West-